

État de traitement des membres du personnel de direction pour l'année 2016-2017

L'Université de Montréal, comme tous les établissements d'enseignement de niveau universitaire, transmet annuellement au ministre responsable de l'enseignement supérieur un état de traitement des membres de son personnel de direction, selon les prescriptions de la [Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire](#) (L.R.Q., c. E-14.1). Cet état de traitement est ensuite déposé à l'Assemblée nationale.

L'état de traitement présente séparément le traitement des membres du personnel de direction supérieure et celui des autres membres du personnel de direction. Les renseignements qu'il contient sont présentés selon les exigences des articles 4.4 et 4.5 de la Loi.

L'état de traitement pour l'année 2016-2017 a été approuvé par le Conseil de l'Université et est disponible ci-dessous.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Rapport sur l'état du traitement

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2016-2017 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2017, ainsi que du résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2016-2017*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministère ») et ne devrait pas être utilisé par des parties autres que l'Université de Montréal et le Ministère.

*Deloitte S.E.N.C.R.C. /s.r.l.*¹

Le 25 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

1. Méthodes comptables

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2016-2017*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2016-2017*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

Direction générale du financement et de l'équipement

Direction générale du financement et de l'équipement

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976

ÉTAT DE TRAITEMENT 2016-2017

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

le 25 septembre 2017

ADMINISTRATEUR :



Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

le 25 septembre 2017

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
BRETON, Guy, Recteur ⁽²⁾	422 269 \$	12 148 \$			12	100%
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	208 023 \$	3 939 \$			12	100%
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie	253 388 \$	2 536 \$			12	100%
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	259 257 \$	1 848 \$			7	100%
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	250 183 \$	2 536 \$			12	100%
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aux affaires étudiantes et aux études	259 257 \$	2 536 \$			12	100%
BOISMENU, Gérard, Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle	259 257 \$	1 189 \$			5	100%
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	259 257 \$	2 947 \$			12	100%
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	194 833 \$	2 466 \$			12	100%
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	191 140 \$	2 536 \$			12	100%
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	198 443 \$	2 641 \$			12	100%
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	259 257 \$	894 \$			12	100%
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'adm. et au développement durable	166 051 \$	1 687 \$			12	100%
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	197 372 \$	2 062 \$			12	100%
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	194 833 \$	2 471 \$			12	100%
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principal TI	210 000 \$	340 \$			3	100%
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	182 412 \$	2 526 \$			12	100%
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	347 302 \$	2 099 \$			12	100%
SABA, Tania, Administrateur exerçant Fct Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	236 779 \$	4 235 \$			12	100%
CHARRON, Jean-Marc, Administrateur exerçant Fct Doyen - Faculté de Théologie	161 008 \$	2 402 \$			12	100%
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	213 007 \$	2 788 \$			12	100%
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	194 291 \$	2 471 \$			12	100%
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	200 092 \$	824 \$			12	100%
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	203 775 \$	2 471 \$			12	100%
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Faculté de Médecine dentaire	209 859 \$	189 \$			1	100%
DELAQUIS, Renée, Administrateur exerçant Fct Doyen-Faculté de Médecine dentaire	187 445 \$	10 262 \$			11	100%
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	199 307 \$	2 302 \$			12	100%
GAUDREAU-DESBIENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit	213 007 \$	1 550 \$			12	100%
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	198 550 \$	225 \$			12	100%
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	182 412 \$	1 550 \$			12	100%
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	195 677 \$	1 550 \$			12	100%
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	157 376 \$	1 573 \$			11	100%
GRESSET, Jacques, Administrateur exerçant Fct Directeur - Dép. de Kinésiologie	159 026 \$	230 \$			1	100%

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2016-2017 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.⁽²⁾ Voir en annexe le détail des Autres éléments de traitement

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Étendue du traitement	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres composantes du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽¹⁾	109,94	Le plus élevé ⁽⁴⁾	213 007 \$	34 215 \$
		Moyenne ⁽³⁾	164 386 \$	2 940 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	101 517 \$	26 \$
Personnel de direction des services	255,09	Le plus élevé ⁽⁴⁾	236 775 \$	103 025 \$
		Moyenne ⁽³⁾	107 574 \$	3 504 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	56 238 \$	31 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	150,66	Le plus élevé ⁽⁴⁾	100 576 \$	109 754 \$
		Moyenne ⁽³⁾	75 943 \$	3 048 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	47 618 \$	74 \$

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" correspondent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2017.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{re} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
BRETON, Guy, Recteur (2)	12	6 698 \$
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	12	2 468 \$
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie ^(A)	12	64 510 \$
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	7	5 612 \$
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	12	826 \$
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aux affaires étudiantes et aux études	12	5 463 \$
BOISMENU, Gérard, Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle	5	4 454 \$
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	12	12 566 \$
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	12	3 311 \$
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	12	2 146 \$
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	12	12 075 \$
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	12	5 617 \$
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'adm. et au développement durable	12	4 383 \$
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	12	2 566 \$
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	12	10 320 \$
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principal TI	3	2 384 \$
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	12	6 626 \$
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	12	10 316 \$
SABA, Tania, Administrateur exerçant Fct Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	12	10 831 \$
CHARRON, Jean-Marc, Administrateur exerçant Fct Doyen - Faculté de Théologie	12	4 831 \$
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	12	10 157 \$
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrien ^(B)	12	20 638 \$
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	12	119 \$
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	12	6 108 \$
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Faculté de Médecine dentaire	1	
DELAQUIS, Renée, Administrateur exerçant Fct Doyen-Faculté de Médecine dentaire	11	1 020 \$
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'Université de Montréal	12	17 731 \$
GAUDREAU-DESBIEENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit	12	17 322 \$
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	12	8 616 \$
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	12	8 100 \$
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	12	10 624 \$
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	11	3 146 \$
GRESSET, Jacques, Administrateur exerçant Fct Directeur - Dép. de Kinésiologie	1	

2^o partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	94,70	Le plus élevé ^(C)	104 300 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	6 964 \$
		Le moins élevé	68 \$
Personnel de direction des services	206,36	Le plus élevé ^(D)	49 450 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	4 416 \$
		Le moins élevé	18 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	105,68	Le plus élevé ^(E)	28 063 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	1 800 \$
		Le moins élevé	14 \$

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

(A) Le montant de 64 510 \$ versé à Guy Lefebvre inclut un montant de 61 201 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(B) Le montant de 20 638 \$ versé à Christian Casanova inclut un montant de 20 395 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(C) Le montant le plus élevé a été versé à Jacques Y. Perreault; le montant de 104 300 \$ est composé de frais de déplacement, de représentation et de délégations.

(D) Le montant le plus élevé a été versé à Manon Boyer; inclut un montant de 45 745 \$ pour des frais de délégation, de déplacement et de réception.

(E) Le montant le plus élevé a été versé à Sylvie Gagnon; inclut un montant de 25 667 \$ pour des frais de réception et délégation.

Établissement : Université de Montréal

Année financière :

2016-2017

Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base

Les éléments ci-dessous font partie des autres éléments de traitement de nature imposable :

- allocation annuelle pour déplacements ou voiture;
- assurance accident voyages;
- assurance soins médicaux et dentaires;
- assurance vie;
- compensation pour avantages sociaux;
- congé d'études et de recherche;
- cotisations à des ordres ou à des associations;
- escomptes pour services aux cliniques d'enseignement;
- forfaitaire;
- honoraires pour consultation;
- honoraires professionnels pour des services médicaux ou bilan de santé;
- jours fériés;
- perfectionnement et exonération des droits de scolarité;
- primes diverses dont disponibilité;
- prix d'excellence;
- remboursement permis de travail;
- temps supplémentaire et charges de cours additionnelles;
- vacances non utilisées (au départ).

Le traitement du recteur inclut les montants ci-dessous :

• assurance vie;	9 952,90 \$
• assurance soins médicaux et dentaires;	1 641,51 \$
• allocation pour utilisation auto;	483,31 \$
• assurance accident voyages.	70,00 \$
	12 147,72 \$

Extrait du procès-verbal de la 0642^e séance
du **Conseil** de l'Université de Montréal, tenue
le **25 septembre 2017**, à **16 h**, à la salle
M-425 du pavillon Roger-Gaudry

CU-0642-5.3 ÉTAT DE TRAITEMENT DES OFFICIERS 2016-2017 - ADOPTION
2017-A0002-0642^e-096

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université:

- approuve le rapport sur l'état de traitement des officiers pour l'année fiscale 2016-2017, conformément au document **2017-A0002-0642^e-096** déposé aux archives;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents relatifs à la déclaration devant être produite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à l'original,
ce 26^e jour du mois de septembre 2017